

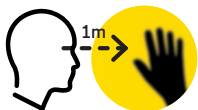


Mieux connaître la déficience visuelle De la malvoyance à la cécité

L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) parle de déficience visuelle lorsque l'acuité visuelle ne dépasse pas 3/10^e sur l'œil le plus performant et/ou quand le champ visuel présente une atteinte sévère.

En pratique, les sujets comptent les doigts de la main à 3 mètres. Quand l'acuité visuelle est strictement inférieure à 1/20^e, on parle de cécité. La malvoyance est donc comprise entre ces deux mesures.

Légalement en France, l'OMS définit 3 catégories de cécité :



Catégorie I

La déficience visuelle profonde.
En pratique, le sujet compte les doigts à 1 mètre.



Catégorie II

La cécité presque totale.
En pratique, le sujet voit bouger la main à 1 mètre.



Catégorie III

La cécité absolue.
Pas de perception lumineuse, a fortiori absence de l'œil.

Plus généralement, on parle de personne atteinte de cécité, ou non-voyant, lorsqu'il y a une absence totale de vision d'un ou des deux yeux.

Une personne sera reconnue déficiente visuelle dans la mesure où son handicap entraîne une modification de son comportement et une perte partielle d'autonomie dans les domaines suivants : lecture, écriture, activités de la vie quotidienne, communication, appréhension de l'espace et déplacements, poursuite d'une activité professionnelle.

Pour bénéficier d'un statut reconnu de personne handicapée, il faut déposer un dossier à la MDPH. Il est possible de se faire accompagner dans cette démarche par un.e assistant.e social ou un.e éducateur.trice.

Source UNADEV

1,7 million de personnes sont atteintes d'un trouble de la vision.

2,5% de la population française atteintes d'un trouble de la vision

207 000 aveugles et malvoyants profonds

0,3% d'aveugles ou malvoyants profonds

932 000 malvoyants moyens

1,4% de malvoyants moyens

1 aveugle naît toutes les 15 heures.

Source Fédération des aveugles de France

Associations ressources

UNADEV : Union Nationale

des Aveugles et Déficients Visuels

Informations, accompagnement social, magazine d'information (Lumen), aide à l'adaptation du logement, cours de déplacement en sécurité, loisirs, création de lien social...

Bordeaux :
12, rue de Cursol
05 56 33 85 85

Pau : 45 rue
Emile Guichenné
05 59 12 21 36

www.unadev.com

GIAA : Groupement des Intellectuels

Aveugles et Amblyopes

Informations sur le handicap, accompagnement en binôme personne déficiente visuelle / personne voyante, club emploi (insertion) avec accompagnement, formations, cours d'informatique adaptés, cours de braille, bibliothèque disponible à toutes personnes empêchées de lire.

Bordeaux : 14 rue de la Réole
05 56 31 48 48

www.giaa-aquitaine.fr

ARRADV : Association de Réadaptation

et de Réinsertion pour l'Autonomie

des Déficients Visuels

Renseignements sur la déficience visuelle et sur les établissements et associations ressources

0800 013 010 - www.arradv.fr

Association Valentin Haüy (AVH)

Défendre les droits des déficients visuels, assurer leur formation et l'accès à l'emploi, restaurer et développer leur autonomie, promouvoir l'accès à l'écrit, proposer des activités culturelles, sportives et de loisirs accessibles.

Bayonne :
25, chemin
de Lestanquet
05 59 31 15 41

Dax : 1, Boulevard
Saint-Pierre,
Résidence Montecristo
05 58 90 10 53

Périgueux :
2 bis, rue des Jacobins
05 53 35 08 32

Angoulême :
241, rue de Bordeaux
05 45 70 32 89

www.avh.asso.fr/fr

Limoges :
8, av. du Pdt Ramadier
05 55 77 53 03

Poitiers :
2, rue du Pré
des Rosées
05 49 01 69 70

Niort :
7, rue de la Terraudière
05 49 24 51 49

La Rochelle :
20, rue Gambetta
05 46 41 26 03

AFG : Association France Glaucome

Informations, conseils et prévention sur le glaucome

06 31 06 61 07

www.associationfranceglaucome.fr

Les chiens guides d'aveugles

Remise de chiens guides gratuitement

Limoges : 105, rue du Cavou - 05 55 01 42 28

<https://chiensguides-limoges.fr/>